

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2023

LUTTER CONTRE L'INFLATION PAR L'ENCADREMENT DES MARGES - (N° 1905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 27

présenté par

M. Izard, M. Armand, M. Bothorel, M. Bouyx, Mme Bregeon, M. Descrozaille, M. Girardin,  
M. Kasbarian, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy,  
M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel, M. Travert, M. Vojetta et Mme Lebec

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« en veillant à protéger les informations confidentielles des parties prenantes »

les mots :

« sans préjudice des articles L. 151-1 à L. 151-9 du code du commerce ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à rappeler que les présentes dispositions s'appliquent en conformité avec le secret des affaires.